



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Conseil municipal

Séance du 06 avril 2023

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Vote
2023-16	Fixation du prix de la cantine et modalités de facturation	Accepté à l'unanimité
2023-17	Charges dues au Syder au titre de l'année 2023 : Fiscalisation ou budgétisation	Accepté à l'unanimité
2023-18	Convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale	Accepté à l'unanimité
2023-19	Vote des taux des impôts directs locaux	Accepté à l'unanimité
2023-20	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	Accepté à l'unanimité
2023-21	Vote du budget primitif 2023	Accepté à l'unanimité
2023-22	Marchés publics : Délibération instituant une commission MAPA	Accepté à l'unanimité
2023-23	Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé	Accepté à l'unanimité
2023-24	Vote du budget primitif 2023 – budget annexe lotissement	Accepté à l'unanimité
2023-25	Résidence « Les Douglas » - Fixation du loyer	Accepté à l'unanimité
2023-26	Versement d'une subvention à l'association « Jumelage »	Accepté à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 25/05/2023

Affichage le 25/05/2023

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-16

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Fixation du prix de la cantine et modalités de facturation

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de réactualiser les tarifs de la cantine scolaire suite à l'augmentation subie par le prestataire. Il informe que seul un prix au forfait sera maintenu et un prix au ticket (vente par carnet de 10). Il ne sera plus différencié de prix au forfait 3 jours ou 4 jours, ni de prix à partir de deux enfants.

Il demande de fixer le prix du repas comme suit :

- 4,95 € le repas pour les élèves inscrits au forfait 3 et 4 jours
- 5,10 € le ticket pour ceux qui déjeunent ponctuellement.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 24 avril 2023.

Par ailleurs, la facturation ne sera plus adressée trimestriellement mais les titres de recette seront émis mensuellement.

Il invite le conseil municipal à délibérer. Après délibération, le conseil municipal

PAR 14 VOIX POUR

- **FIXE** le prix du repas au forfait unique à 4,95 €
- **FIXE** le prix du repas au ticket à 5,10 € soit 51,00 € le carnet de 10 tickets
- **DIT** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 24 avril 2023
- **DIT** que les titres de recettes pour facturer la cantine seront émis mensuellement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 069-216901074-20230406-2023_17-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-17

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Charges dues au Syder au titre de l'année 2023 : Fiscalisation ou budgétisation

Monsieur le Maire présente le total des charges dues au Syder pour l'année 2023 qui s'élèvent à 50 448,77 €. Il demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur la fiscalisation ou la budgétisation.

Il invite le conseil municipal à délibérer. Après délibération, le conseil municipal

PAR 14 VOIX POUR, DÉCIDE

- **DE FISCALISER** les charges dues au Syder au titre de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-18

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale

Monsieur le Maire présente la convention précitée dans l'objet. Elle a pour but de préciser les modalités administratives et financières des services d'assistance technique suivants proposés par le Département aux Communes et EPCI. Ce dispositif propose l'assistance technique du Département qui porte sur la voirie et l'aménagement de l'espace public, bâtiment et maîtrise de l'énergie, l'eau. Le Département étend son champs d'application en mission de conseil, et assistance à maîtrise d'ouvrage. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Il invite le conseil municipal à délibérer. Après délibération, le conseil municipal

PAR 14 VOIX POUR

- **APPROUVE** les termes de la convention d'assistance technique
- **ADHÈRE** aux prestations de l'ATD
- **DIT** que la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-19

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation :	31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, monsieur le Maire propose de **maintenir les taux**.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ soit 14 VOIX POUR**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 6,20 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,54 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,88 %
- **CHARGE** monsieur le Maire
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



69107

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc DESPLACES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 230 224.50 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	160 224.50 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 000.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	230 224.50 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	234 658.06 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	140 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 230 224.50 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	130 224.50 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	100 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la transmission, le 06/04/2023 et de la publication le 06/04/2023.

A Lamure-sur-Azergues, le 06/04/2023.



Le Maire,
Marc DESPLACES

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
 Télécopie : 04 74 03 04 73
 e-mail : mairie@lamuresurazergues.com



République Française
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-21

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
 Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire développe par chapitre aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2023 s'établissant ainsi :

Section de fonctionnement

- o Dépenses : 913 020,45 €
- o Recettes : 913 020,45 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 913 020,45 €.

Section d'investissement

- o Dépenses : 757 554,50 €
- o Recettes : 757 554,50 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 757 554,50 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à se prononcer sur son adoption.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 14 VOIX POUR dont 2 VOTES PAR PROCURATION**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
 Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-22

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUY

Objet de la Délibération : Marchés Publics : Délibération instituant une commission MAPA

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens à savoir 215 000 € HT pour des marchés de fournitures et de services et 5 382 000 € HT pour des marchés publics de travaux et pour les contrats concessions, à ce jour,

Considérant que le représentant du pouvoir adjudicateur souhaite une assistance technique et d'aide à la décision,

Il est proposé de créer une « commission MAPA » pour « Marché à Procédure Adaptée » afin d'assister Monsieur le maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée et d'un montant supérieur à 40 000 € HT pour les fournitures et services et à 100 000 € HT pour les travaux jusqu'au 31/12/2024 inclus.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Il est toutefois rappelé que « Si la convocation d'une formation collégiale dotée d'un pouvoir d'avis est toujours possible, lorsqu'elle n'est pas exigée par les textes, il n'est pas possible de lui confier des attributions relevant, aux termes des dispositions du Code de la Commande Publique ou d'autres textes, d'autres autorités car les règles de compétence sont d'ordre public (TA Cergy-Pontoise, 5 mars 2019, n° 1808765).

Ainsi, la « commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 14 VOIX POUR**

- ☞ **CRÉE** une « commission MAPA » pour les marchés de travaux supérieurs à 100 000 € HT et à 40 000 € HT pour les fournitures et services ;

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-23

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé

Monsieur le Maire propose d'établir un prévisionnel pour les différentes associations et personnes ou organismes de droit privé les subventions suivantes :

ADAPEI	200.00 €
ADHA	1 200.00 €
AFM TELETHON	200.00 €
DOUCEUR DE L'HÊTRE	100.00 €
DOUCEUR DE VIVRE	350.00 €
ECHO ST NIZIER D'AZERGUES	300.00 €
LE RENOUVEAU LAMURIEN	500.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	250.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE	500.00 €
Vivre en Haut Beaujolais (convention COR)	9 136.60 €
HVA Culture (convention COR)	2 885.90 €
TOTAL	15 622.50 €

Le conseil municipal par **À L'UNANIMITÉ**

- ↪ **VALIDE** le tableau prévisionnel de subventions pour l'année 2023,
- ↪ **DIT** que cette liste est non exhaustive,
- ↪ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2022 – imputation 6574.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
 Télécopie : 04 74 03 04 73
 e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-24

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation :	31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
 Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Vote du budget primitif 2023 – budget annexe Lotissement

Monsieur le Maire développe par chapitre aux membres du conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget annexe lotissement.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2023 s'établissant ainsi :

Section de fonctionnement

- o Dépenses : 992 000,00 €
- o Recettes : 992 000,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 992 000,00 €.

Section d'investissement

- o Dépenses : 950 000,00 €
- o Recettes : 950 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 950 000,00 €.

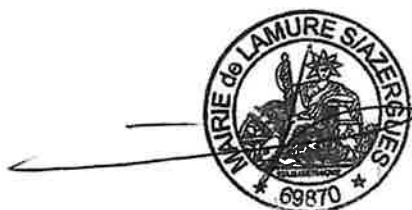
Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à se prononcer sur son adoption.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 14 VOIX POUR dont 2 VOTES PAR PROCURATION**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement tel que présenté.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-25

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Résidence « Les Douglas » - Fixation du loyer

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2023-10 du 28 février 2023 dénommant l'immeuble situé Place Roche d'une part et fixant le montant des loyers d'autre part. Toutefois, il demande de revoir le loyer à usage de bureaux. En effet, il est décidé de fixer le montant du loyer à 420,00 € durant la 1^{ère} année de location et ensuite ces locaux à usage de bureaux seront soumis à un loyer de 520,00 €.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 14 VOIX POUR dont 2 votes par procuration**

- **FIXE** le montant du loyer durant la 1^{ère} année de location à 420,00 € pour les locaux du 1^{er} étage (à usage de bureaux)
- **DIT** que le loyer sera de 520,00 € à partir de la seconde année de location conformément à la délibération n° 2023-10.


Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, **Marc DESPLACES**

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le 
ID : 069-216901074-20230406-2023_26_2-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-26

Séance ordinaire du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Bernard ROSSIER

Absents : Lucie BIESSE

Procurations : Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT procuration à Patricia DUMORD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Versement d'une subvention à l'association « Jumelage »

Monsieur le Maire informe que pour l'organisation du prochain voyage en Belgique – commune de Musson, dans le cadre du jumelage, la commune se doit d'anticiper le versement de la subvention pour subvenir aux frais. Il propose de verser 1 000 € afin de subvenir aux premières dépenses. Cette subvention sera réajustée lors du prochain conseil municipal en fonction des frais occasionnés.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 14 VOIX POUR dont 2 votes par procuration**

- **VERSE** la somme de 1 000 €
- **DIT** que cette subvention sera complétée en fonction des dépenses
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2023.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

